



# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Du Jeudi 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 27 janvier, à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 20 janvier 2022 en mairie conformément à la loi.

**Etaient présents :** MMES DEBODE Pascale, DEVAUX Sandrine, VARLET Aline, DELABRE Edith, LETURCQ Carole, FAURE Nathalie  
MM. DEVAUX Christian, VARLET Régis, DELABY Jean Pierre, DELMOTTE Jacques, ROLLIER Philippe, LEMAIRE Philippe, LE BOT Philippe

**Etaient absents avec pouvoir :**

M. DELQUEUX Jocelyn donnant pouvoir à DEVAUX Sandrine  
M. MORGAN Quentin donnant pouvoir à FAURE Nathalie

Madame DELABRE Edith a été élue secrétaire.

**Ordre du jour :**

- ✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 18 novembre 2021**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire de vendre la parcelle B2507 pour la construction d'une micro-crèche. Une présentation sera effectuée par le représentant de la société « Poupiland » ayant répondu à l'appel à projets.**
- ✓ **Délibération de principe à l'intégration de la Commune de Mouchin au périmètre de révision de la charte du Parc Naturel Région de Scarpe Escaut**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer la convention « fourrière animale » avec la ligue protectrice des animaux du Nord (renouvellement)**
- ✓ **Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager la procédure de marché de travaux pour la construction du bâtiment regroupant le restaurant scolaire et le dortoir**
- ✓ **Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h à compter du 1<sup>er</sup> février 2022**
- ✓ **Informations diverses :**
  - **Point sur les travaux départementaux route de Douai / carrefour de Genech**
  - **Point sur les travaux d'assainissement effectués par Noréade**
  - **Mise en place de l'application « Ma Mairie en Poche »**
  - **Information sur la mobilité du personnel**
  - **Points sur les différents travaux communaux : local de stockage, restaurant scolaire, logements à loyer modéré au Clos Madeleine, salle de sport**
  - **Bilan du Relais d'Assistants Maternelles**
- ✓ **Questions de Mouchin Demain**
  - **Etat de l'entretien de la route de Douai (herbes, caniveaux)**
  - **Information sur l'intervention des pompiers à la cantine jeudi 20/01**
  - **Information sur le second contrat API pour le service en cantine**
  - **Le bulletin municipal**



✓ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 18 novembre 2021**

Le Conseil Municipal approuve par **15 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre** le procès-verbal du conseil municipal en date du 18 novembre 2021.

✓ **2022-01 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire de vendre la parcelle B2507 pour la construction d'une micro-crèche. Une présentation sera effectuée par le représentant de la société « Poupiland » ayant répondu à l'appel à projets.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le représentant de la société « Poupiland » s'excuse de ne pas être présent ce jour car il a contracté le COVID, ainsi que son architecte. S'il y a des questions, nous lui en ferons part.

Monsieur Le Bot demande comment ils vont faire s'ils sont malades ? C'est préoccupant. Il dit qu'il n'a pas vu dans le dossier le détail du plan de financement permettant la construction du bâtiment. Il veut comprendre si la SCI loue à la crèche. Si oui, à quel montant ?

Monsieur Varlet rappelle qu'il y a eu un appel à projets avec des points de fonctionnement à respecter. Le dossier comprend bien la méthode. Le financement ne regarde pas la mairie

Monsieur Le Bot dit que l'intérêt est que le projet soit pérenne

Monsieur Varlet répond que cela va au-delà de la demande, la commune n'a pas à connaître le budget de la micro-crèche

Monsieur le Maire rappelle que la société possède déjà 4 micro-crèches

Monsieur Le Bot dit qu'il est légitime de se poser la question de la viabilité du projet. Il demande à ce que la société « Poupiland » montre un plan de financement concernant l'emprunt, l'amortissement de l'achat ou le montant de la location

Monsieur Varlet rappelle que sur le projet, il est notifié que le terrain est payé sans emprunt, cela ne concerne que la construction

Madame Devaux est d'accord avec Monsieur Varlet, d'autant que pour la commune, il n'y a aucun risque financier et qu'il faut se lancer et se décider

Madame Faure dit qu'il faut que le projet soit pérenne

Monsieur le Maire demande si le projet a été lu et dit qu'il a l'impression que Monsieur Le Bot et Madame Faure manquent de confiance dans le projet

Monsieur Le Bot répond que si le représentant avait été présent il aurait posé la question

Madame Devaux lui dit qu'il y a un dossier sérieux

Monsieur Le Bot ne voit pas comment ils vont financer la crèche, que c'était juste une question que l'on pourra lui poser. Pour les citoyens, c'est bien de vérifier si la société a les reins assez solides

Madame Varlet avait posé la même question sur le précédent projet mais qu'elle n'a pas eu le droit d'avoir les éléments

Monsieur Le Bot dit que les comptes de la société ne sont pas publiés, donc il souhaite poser la question

Monsieur le Maire dit qu'il fera la demande à la société

Madame Leturcq demande si le vote peut attendre, afin de voir le représentant sur un prochain conseil

Monsieur le Maire informe qu'il faut se décider car un timing a été posé

Monsieur Le Bot vote favorablement sous la condition que la société vienne se présenter lors d'un prochain conseil

Vu la délibération n°1 du 15 janvier 2018 approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Vu la délibération n°31 du 5 juillet 2018 autorisant Monsieur le Maire d'acquérir une parcelle viabilisée de 630m<sup>2</sup> pour la construction d'une micro-crèche à un prix de 72 000€

Vu la délibération n°36 du 27 septembre 2018 validant de revendre la parcelle pour la construction d'une micro-crèche au prix de 72 000€ après avoir effectué un appel à projets





Vu la délibération n°22 du 13 avril 2021 décidant de refaire un appel à projets pour la création d'une micro crèche

Vu la candidature unique de la société « Poupiland »

Vu le planning de réalisation effectué par la commission d'appel d'offres le 17 janvier 2022

Le Conseil Municipal **AUTORISE** :

- Monsieur le Maire à vendre la parcelle B2507 à la société « Poupiland » pour un montant de 72 000€
- Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à la vente
- Monsieur le Maire à notifier sur l'acte notarié qu'en cas de revente du bâtiment, la commune préemptera afin de garder un bâtiment de services
- Monsieur le Maire à notifier sur l'acte notarié et la délibération le planning de réalisation. En cas de non-respect de celui-ci, la vente sera annulée :
  - o 28 janvier 2022 : Envoi de la délibération au contrôle de légalité
  - o Avril – mai 2022 : signature de tous les documents auprès du Notaire
  - o Semaine 21/2022 dernier délai : Dépôt de la demande du permis de construire
  - o Fin d'année 2023 dernier délai : Mise en service du bâtiment

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ **2022-02 : Délibération de principe à l'intégration de la Commune de Mouchin au périmètre de révision de la charte du Parc Naturel Région de Scarpe Escaut**

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'intervention de Madame Zarlenga, il est demandé au Conseil son avis sur l'intégration au parc

Monsieur Lemaire ne comprend pas ce que le parc peut apporter à la commune et se demande quelles contraintes cela apportera en terme de réunions par exemple

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de contraintes, hormis des réunions environ tous les 2-3 mois. La commune peut obtenir des mises à disposition de conférenciers en fonction de thématiques choisies. C'est intéressant mais ça peut prendre du temps

Madame Faure demande s'il y a une incidence sur l'urbanisme

Monsieur le Maire répond que non, mais le parc peut être associé lors de l'élaboration du PLUI

Madame Faure demande quelles actions ont déjà été réalisées

Monsieur le Maire répond que sur un autre territoire, il y a eu la valorisation des produits d'agriculteurs

Madame Debode rappelle que c'est à la commune d'avoir des idées, de les mettre en place. Le parc accompagne en proposant les outils.

Monsieur Le Bot demande si toutes les communes de la CCPC auront les mêmes règles d'urbanisme afin que Mouchin ne soit pas plus strict que les autres

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de différence, la contrainte pour tous est le respect de la trame verte et bleue

Monsieur Varlet dit que si la commune adhère, il faut des actions car l'adhésion a un coût

Madame Faure demande si cette intégration est à l'initiative du parc ou de la commune

Monsieur le Maire répond que c'est une proposition du parc car la réécriture de la charte est en cours

Madame Leturcq demande si la proposition est liée au fait que la commune est transfrontalière

Monsieur le Maire rappelle que La Glanerie, Brunehaut en font parti

Madame Delabre dit que l'adhésion peut être un moyen supplémentaire pour sensibiliser les administrés. Cela pourrait valoriser le territoire rural et maintenir une qualité de vie, adapter les bons comportements

Madame Faure demande si le parc attend une réponse



Monsieur le Maire répond que c'est une délibération de principe envoyée au parc. C'est ensuite la Région qui valide le périmètre.

Monsieur Lemaire demande s'il est possible d'adhérer plus tard

Monsieur le Maire répond que non, c'est soit aujourd'hui, soit lors de la réécriture de la prochaine charte

Madame Devaux demande si pour en sortir les modalités sont les mêmes

Monsieur le Maire répond que oui, c'est la Région qui valide le périmètre

Madame Leturcq demande si cette adhésion donnera une identité à Mouchin

Monsieur le Maire répond que oui

Monsieur Le Bot dit que cela peut être attractif, surtout s'il n'y a pas de contraintes

Un parc naturel régional est un territoire dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile.

Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Ce projet est retranscrit dans la Charte du Parc, document révisé tous les 15 ans. Ses missions sont fixées par l'Etat :

- Protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- Contribuer à l'aménagement du territoire
- Contribuer au développement économique et social
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines

Le Parc naturel régional de Scarpe-Escout a été classé par décret du 30 août 2010. Son territoire couvre 55 communes classées (19 communes de l'arrondissement de Douai ; 36 de l'arrondissement de Valenciennes) et 5 intercommunalités (les communautés d'agglomération de la Porte du Hainaut et de Valenciennes Métropole, Douais Agglo, les communautés de communes de Cœur d'Ostrevent et de Pévèle Carembault).

La charte actuelle du Parc naturel régional de Scarpe-Escout devra donc être révisée, au plus tard, pour le 30 août 2025.

Cette procédure de révision sera lancée officiellement par une délibération du Conseil régional en février 2022 exposant les motivations ayant conduit à maintenir l'outil Parc et justifiant le périmètre de révision. Cette décision sera précédée par une délibération du Syndicat mixte du Parc proposant notamment le périmètre de ce nouveau projet. S'en suivra une large concertation des acteurs et des communes pour aboutir à un nouveau projet de territoire partagé.

Considérant les ambitions de développement de la commune de MOUCHIN fondé sur la protection et la mise en valeur de son patrimoine et de ses paysages,

Considérant l'intérêt que présente le Parc naturel régional de Scarpe-Escout,

Le Conseil Municipal **SOLLICITE** le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Scarpe Escout en vue :

- D'intégrer le périmètre de révision de la Charte du Parc
- D'être associé à cette procédure et à la concertation qui en découle.

Avis du Conseil Municipal : **13 voix Pour – 0 Abstention - 2 Contre**

- ✓ **2022-03 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer la convention « fourrière animale » avec la ligue protectrice des animaux du Nord (renouvellement)**





Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention fourrière pour animaux errants liant la commune avec la Ligue Protectrice des Animaux de Lille est arrivée à échéance le 31 décembre 2021

La LPA propose une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

Monsieur le Maire présente donc au Conseil Municipal la proposition de convention pour la fourrière animale avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 2 ans sur la base d'une participation annuelle par habitant de 0.7104 € HT (0.6506€ HT sur l'ancienne convention).

Monsieur le Maire informe que, sur ces 2 dernières années, la mairie a fait appel à la LPA 3 fois : 2 chiens et 1 chat. Les propriétaires ont été retrouvés puisque la mairie n'a pas été facturée.

Monsieur Delaby précise que si la LPA ne trouve pas le propriétaire (animal non identifié) c'est la commune qui paye. Il précise qu'il faut attraper l'animal avant qu'ils viennent afin d'éviter un déplacement pour rien. Monsieur Le Bot dit qu'il doit y avoir des personnes qui ne connaissent pas l'existence de ce service.

Madame Faure demande confirmation que si le propriétaire est retrouvé, la commune n'est pas facturée.

Madame Varlet informe qu'à Aix, il n'existe pas de convention et que c'est aux membres du conseil de déposer les animaux chez des vétérinaires, mais ça pose des problèmes.

Madame Averlan informe qu'elle s'est déjà renseignée auprès d'associations, mais les démarches sont plus compliquées, donc la mairie appelle la LPA.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- Signer la convention « fourrière animale » avec la ligue protectrice des animaux du nord

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

✓ **2022-04 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'engager la procédure de marché de travaux pour la construction du bâtiment regroupant le restaurant scolaire et le dortoir**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les commissions Travaux et Enfance/jeunesse se sont réunies le 21 octobre, le 18 novembre et le 16 décembre avec le cabinet d'architecture Kontext.

Durant ces réunions, l'architecte a fait plusieurs propositions d'esquisses. La prochaine réunion se déroulera le 3 février avant la mise en place de l'avant-projet sommaire.

Lorsque le projet définitif sera validé par la commission travaux, il faudra engager la procédure de marché de travaux pour les différents lots.

A savoir, le cabinet d'architecte complète le cahier des charges de chaque lot en fonction du plan validé et des souhaits de la commune. La commune engage la procédure légale via les sites de publications de marchés.

A la fin des candidatures, la commission d'appels d'offres, se réunira avec l'architecte afin d'ouvrir les plis reçus. L'architecte étudiera chaque dossier et en fera un retour à la commission d'appels d'offres avant validation des lauréats en Conseil Municipal.

Monsieur Varlet explique que l'architecte a déjà revu 3 fois les plans proposés et que sur les derniers les 2 commissions étaient d'accord.

Monsieur le Maire affirme que lors de la dernière réunion, tous les membres étaient d'accord sur la proposition de configuration globale (volumes de chaque pièce).

Monsieur Varlet dit que toutes les remarques ont été prises en compte.



Monsieur le Maire informe qu'il reste une problématique sur les hauteurs

Monsieur Varlet explique qu'il y a des contraintes à respecter car la construction s'effectue en limite de propriété. Lors de la dernière réunion, le bureau d'études thermiques a expliqué les spécificités de chauffage et d'isolation

Monsieur le Maire explique que le projet sera plus onéreux mais pense que cela est un bon choix de pouvoir accueillir tout le monde en même temps. Pour le centre de loisirs, tout sera sur le même complexe.

Monsieur Varlet précise qu'il y aura une petite plateforme élévatrice car il y a un changement de niveau dans le nouveau bâtiment

Monsieur Delmotte demande quand la maison sera démolie

Monsieur Varlet explique que les opérations ont démarré, que le désamiantage prend du temps. La mise en service du bâtiment devrait se faire en septembre 2023

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire

- A engager la procédure de marché de travaux

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

- ✓ **2022-05 : Création d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h à compter du 1<sup>er</sup> février 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des entretiens annuels, un agent a fait sa demande d'avancement de grade et d'augmentation horaire.

Aussi, au vu de son ancienneté et du travail fourni, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 35h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

Dès sa nomination, la suppression de son poste sera mise à validation du comité technique paritaire et le poste sera ensuite supprimé de nos effectifs.

Monsieur le Maire explique que l'agent donne entière satisfaction de par sa polyvalence

Madame Devaux demande le nombre d'heures du contrat actuel

Madame Debode répond que l'agent est à 28h actuellement. C'est un souhait depuis quelque temps. De plus, il y a des modifications d'organisation à la médiathèque. L'agent d'animation aura plus d'heures pour accueillir les écoles. Du coup ses missions de nettoyage et d'inventaire de location seront données à l'agent.

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De créer un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à 35h

Avis du Conseil Municipal : **15 voix Pour – 0 Abstention - 0 Contre**

- ✓ **Informations diverses :**

- **Point sur les travaux départementaux route de Douai / carrefour de Genech**





Monsieur le Maire informe qu'il y a eu deux rencontres avec le Département. Il rappelle qu'il y a une dizaine d'années, était prévue la construction d'un rond-point mais le projet a été abandonné par le Département ; mais celui-ci a le souci de sécuriser le carrefour en installant des terre-pleins surélevés en tenant compte des convois exceptionnels et des camions, ainsi l'installation de bandes d'éveils pour prévenir de l'arrivée du carrefour sur la RD93 (rue de Genech). La proposition d'en installer sur la route de Douai n'est pas acceptée par les riverains car cela provoque des nuisances sonores. Monsieur le Maire informe que le double stop sera supprimé, la priorité sera laissée aux véhicules. Un « tourne à gauche » vers la route de Genech sera installé et matérialisé par un terre-plein et une amélioration de la piste cyclable de la rue basse vers le cabinet médical aujourd'hui très enherbée. Monsieur le Maire précise que la gendarmerie procède à des contrôles de vitesse régulièrement.

Monsieur Le Bot dit que ce compte-rendu effectué par Monsieur le Maire est très partiel. Il rajoute que cette sécurisation ne cassera pas la vitesse et que le collectif dont il fait partie n'est pas satisfait. Il rappelle le chiffre du Département du passage de 11 000 véhicules par jour dont environ 35% en vitesse excessive. Il demande pourquoi la vitesse n'est pas limitée à 70km/h, pourquoi les panneaux d'entrée d'agglomération ne sont pas déplacés.

Monsieur le Maire rappelle que le Département avait installé des cordons et la vitesse excessive avait été constatée en sortie du village plus qu'en entrée. Un rond-point coûte 1 million d'euros et est soumis à autorisation

Monsieur Delmotte rajoute que la route n'est pas suffisamment accidentogène pour le Département

Monsieur Le Bot regrette que la commune ne soit pas plus impliquée dans le problème de vitesse

Monsieur Lemaire rappelle que dans le centre de Bercu, il y a des problèmes de vitesse au point de s'encastrier dans une maison

Monsieur le Maire rappelle qu'ont été installés des panneaux clignotants et des panneaux « Bercu »

Monsieur Le Bot dit que les panneaux « Bercu » sont grands comme des timbres postes

Monsieur le Maire rajoute qu'il est illusoire de croire qu'un passage pour piétons va protéger les personnes

Monsieur Le Bot répond que concernant le passage piétons, la personne s'est ravisée suite à une explication du Département. Il souhaite que les panneaux d'entrée d'agglomération soient modifiés et qu'il faudrait mettre des lignes de dissuasion tout au long de la route afin d'éviter les dépassements

#### ○ ***Point sur les travaux d'assainissement effectués par Noréade***

Monsieur le Maire explique que le phasage des travaux sera le suivant : ❶ Poste des Douanes ❷ rue de Lille ❸ route de Douai vers Tournai ❹ route de Douai vers rue Basse ❺ route de Saint Amand

La durée des travaux est estimée à 5 mois avec un démarrage mi-avril. Il reste la problématique des convois et camions

Madame Faure demande à Monsieur Varlet si des passages seront fermés et si oui comment cela va se passer pour les ramassages scolaires

Monsieur Varlet répond que oui mais essentiellement pour les convois car il y aura des tranchées à 3m de profondeur

#### ○ ***Mise en place de l'application « Ma Mairie en Poche »***

Monsieur le Maire informe que la commune a adhéré à l'application « Ma Mairie en Poche » permettant de publier des informations en temps réel avec des durées précises (ex : travaux, coupure d'électricité). L'information est donnée aux habitants dans le bulletin communal

#### ○ ***Information sur la mobilité du personnel***

Madame Debode informe que le 2<sup>ème</sup> agent API est arrivé en janvier et informe qu'un agent va être remplacé pour raison de santé.

Madame Debode précise que la médiathèque a modifié, suite aux protocoles sanitaires, ses modalités d'accueil des écoles en déposant des malles de livres dans les écoles. Ainsi, 240 livres sont préparés en fonction du thème demandé pour chaque période (30 livres par classe) et déposés dans les écoles. Nous sommes la seule médiathèque à s'organiser de cette façon sur le territoire.



Madame Debode informe également que le réseau Graines de Culture passe de 11 à 34 médiathèques, soit autant de navettes à préparer.

Enfin, une prochaine convention avec la Médiathèque Départementale du Nord sera présentée

○ **Points sur les différents travaux communaux : local de stockage, restaurant scolaire, logements à loyer modéré au Clos Madeleine, salle de sport**

Monsieur Varlet informe que le permis de construire du local de stockage a été validé. Aussi, durant les vacances scolaires d'avril, les fondations seront réalisées. Après séchage, le portakabin sera installé.

Concernant les logements au Clos Madeleine, Monsieur Varlet informe que le permis de construire est en cours d'instruction

Madame Faure demande si c'est un bailleur qui va s'occuper des logements

Monsieur le Maire répond que c'est SIGH qui rachètera le bâtiment et gèrera les logements

Les modalités d'accessions sont rappelées : faire un dossier de logement social et avoir en sa possession un numéro départemental d'enregistrement. Sans ce numéro, le dossier ne sera pas retenu chez le bailleur

Madame Faure demande s'il y a un plafond de ressources

Monsieur le Maire répond que c'est le bailleur qui fixe les critères. La mairie est conviée lors des commissions d'attribution mais ne peut passer outre les critères fixés

Pour rappel, il y aura 12 logements

Madame Devaux demande pour quand la livraison est prévue

Monsieur Varlet répond fin 2023 début 2024

Monsieur Varlet informe qu'il y a eu de nouveau une réunion d'expertise à la salle de sport. Une prochaine réunion se déroulera d'ici 2 mois afin de prendre connaissance des choix retenus par les experts (bureau de contrôle, maîtrise d'œuvre, couvreur)

Madame Devaux demande si c'est un règlement direct entre l'assurance et les entreprises, ainsi que la durée des travaux

Monsieur Varlet explique que c'est un paiement direct, que la mairie ne gère pas l'appel d'offres et que la durée des travaux est estimée à 2 mois. Durant ce temps l'accès de la salle sera interdit pour des raisons de sécurité

Monsieur Lemaire demande si les vestiaires seront accessibles

Monsieur Varlet répond que cela dépendra des réunions travaux et de la mise en sécurité

Madame Devaux précise de bien prévoir la remise en état après chantier

○ **Bilan du Relais d'Assistantes Maternelles**

Madame Debode informe le Conseil Municipal qu'en date du 24 janvier, elle a rencontré avec Monsieur le Maire Madame Kherbouche, éducatrice de jeunes enfants de la CCPC, responsable du Relais d'Assistantes Maternelles sur notre secteur, afin de faire le bilan du RAM de l'année 2021.

Pendant le COVID le relais petite enfance n'a pas fermé

- Permanence matinées téléphoniques administratives
- Vidéos de lectures animées pour les ASMAT
- Fiches brèves administratives
- Veille juridique

Madame Kherbouche apprécie le temps d'échange des ASMAT avec nos 2 écoles, 1 rencontre avec le Sacré-Cœur à leur demande, va contacter Camille Desmoulins et envisage un partenariat avec notre médiathèque.

Elle remercie pour le prêt de matériel de Mouchin, pour le parcours sensoriel réalisé sur Bersée dans le cadre de CLEA.





Pour Mouchin :

- 19 naissances en 2021
- 59 demandes → principalement sur l'exercice de leur métier (actions covid et contrats)
- 8 demandes des familles pour 6 familles pour des recherches de garde plutôt en individuel
- 9 demandes des partenaires (écoles, mairie et médiathèque)
- 11 demandes de garde à domicile essentiellement pour exercer son métier
- 28 ateliers. Elle nous remercie pour le prêt de la salle au niveau 2 de la mairie, plus libre, bel espace, très propre, le chauffage, la luminosité, l'accessibilité, stores, tout est appréciable, juste besoin de facilité sa connexion d'ordinateur. Mouchin est toujours à l'écoute de ses besoins.

Elle reçoit régulièrement :

- 3 ASMAT sur Mouchin
- 3 ASMAT extérieures, Bachy, Camphin-en-Pévèle.
- 1 garde à domicile
- Pour 13 enfants différents, 134 présences d'enfants, 78 présences de professionnelles

Nous avons sur Mouchin :

- 6 ASMAT, dont 5 en activité et 1 départ en retraite en juillet. Soit 19 places possibles.
- 1 ASMAT est déclarée mais n'a pas fait sa formation et n'est pas en exercice.

Madame Kherbouche est heureuse de la création d'un mini-crèche à Mouchin, a de bons retours sur Poupiland, de la part des parents. La commune d'Ennevelin est très satisfaite de Poupiland. Cette entreprise travaille toujours sans les aides de la CAF, elle maîtrise son sujet, peu de turn over, ce qui veut dire que le personnel est heureux de travailler chez eux. Ils sont au complet pour 2022. Ils ont un très bon projet pédagogique et elle préfère quand une mini-crèche est créée par du personnel qui vient du secteur de la petite enfance. Il faut négocier avec eux une priorité aux Mouchinois.

Autres infos :

- Nouvellement avec le COVID, les ASMAT peuvent aller jusqu'à 8 enfants au lieu de 4.
- Bachy a changé de gestionnaire,
- Bien des communes de la CCPC aimeraient bénéficier du relais petite enfance, mais la CCPC ne peut pas accéder à cette demande, nous sommes heureux que Mouchin ait postulé il y a maintenant 6 ans à ce service.
- Pour rappel la petite enfance coûte cher, il faut garantir la sécurité et la prévention.
- La diminution du nombre des ASMAT se comprend aussi, par la lassitude de l'amplitude horaire de 48 h à 52 h semaine.
- Elles se sentent isolées dans la pratique de leur métier, le besoin de sortir du contexte familial, un besoin de reconnaissance sociale notamment par leur mari et les enfants de leur famille.
- Mme Kerbouche est très satisfaite du fonctionnement régulier du relais petite enfance à Mouchin.

○ ***Nouveau formulaire unique de demande d'aide à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile***

Ce projet a débuté en avril 2021 pour la création d'un dossier unique pour demande APA et bien vieillir ensemble avec la participation de la Carsat, de la CNAV et de la MSA.

Ce formulaire n'est pas un dossier cerfa.

Il reste la finalisation de la mise en œuvre des échanges dématérialisés entre Carsat et MSA.



La complétude du dossier peut se faire en ligne, mais pour l'instant seule la version papier subsiste avec envoi du formulaire. Si vous avez du stock d'ancien formulaire, ceux-ci peuvent encore être utilisés mais pas au-delà d'une année.

Pour les primo-accédant, la MSA propose un plan d'aide provisoire pour 2 mois le temps d'instruction du dossier par le département.

Pas d'aide provisoire mise en place par la Carsat

Les demandeurs seront classés selon deux profils :

Profil 1 retraités fragiles qui ont besoin de préserver leur autonomie à domicile

Profil 2 pour les personnes ayant besoin d'aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne à domicile.

Pour le profil 1, les dossiers devront être envoyés à la caisse de retraite CARSAT ou MSA

Le profil 2 dossiers à envoyer au département du NORD.

Dans tous les cas, les caisses de retraite feront suivre les dossiers si non concernés.

✓ **Questions de Mouchin Demain**

○ ***Etat de l'entretien de la route de Douai (herbes, caniveaux)***

Madame Faure précise qu'il s'agit de la route de Saint Amand et non de la route de Douai. Elle précise qu'il s'agit de trottoirs où il est difficile de circuler : herbe, boue, haies mal taillées, voitures mal stationnées

Monsieur le Maire explique que des courriers sont envoyés aux intéressés, c'est du civisme

Madame Faure demande s'il y a une intervention de la commune

Monsieur le Maire répond que c'est aux riverains de nettoyer leurs caniveaux

Madame Faure demande si dans les futurs aménagements de routes des massifs seront prévus

Monsieur le Maire répond que oui et que leur entretien sera à la charge de la commune

○ ***Information sur l'intervention des pompiers à la cantine jeudi 20/01***

Madame Faure demande si les consignes de sécurité sont claires pour le personnel d'encadrement de l'école du Sacré Cœur

Madame Debode répond que ça n'est pas notre personnel et que nous n'avons pas à nous immiscer sur les consignes données

Madame Faure dit qu'il faudrait peut-être intervenir auprès de la directrice de l'école

Madame Debode répond qu'il s'agit de l'école privée

Madame Faure demande si ce n'est pas de l'implication du Maire de s'assurer que le personnel accompagnant ait des consignes claires pour ne pas perdre de temps

Madame Debode répond qu'elle comprend les propos tenus et qu'elle ne met pas en doute les compétences de la directrice. Elle s'engage à prendre rendez-vous pour en discuter et fera une remontée par mail

○ ***Information sur le second contrat API pour le service en cantine***

Déjà répondu dans la mobilité du personnel

○ ***Le bulletin municipal***

Les bulletins ont été reçus ce matin et donnés aux conseillers pour distribution à la fin de la réunion